



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Dispositif VACAF - Affiliation et signature de convention
N° de délibération : 20260608_31

Rapporteur : Mme Kacemi

Le dispositif VACAF – aides aux vacances familiales – mis en place par les Caisses d’Allocations Familiales, permet aux familles, allocataires bénéficiaires de l’aide aux temps libres, de profiter d’une réduction directe sur le coût des séjours ou des accueils de loisirs.

Ce mécanisme, fondé sur un système de tiers-payant, vise à faciliter l’accès des enfants aux accueils collectifs de mineurs, en particulier pour les familles aux ressources modestes.

Dans ce cadre, la collectivité a la possibilité d’adhérer à ce dispositif afin de permettre aux usagers de ses accueils de loisirs sans hébergement (périscolaire, extrascolaire, mercredis et accueils ados) de bénéficier de cette aide financière.

L’affiliation implique la mise en place d’une gestion administrative spécifique ainsi que la conclusion d’une convention de partenariat avec la Caisse d’allocations familiales, définissant notamment les modalités de versement et de remboursement de l’aide.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide d’ :

- D’approuver l’affiliation de la commune au dispositif VACAF pour l’ensemble de ses accueils de loisirs sans hébergement ;
- De valider la mise en œuvre du système de tiers-payant au bénéfice des familles éligibles, consistant à déduire directement de leur facture le montant de l’aide versée par la Caisse d’Allocations Familiales ;
- De prévoir que la collectivité perçoive en contrepartie le remboursement des aides dues par la Caisse d’Allocations Familiales, selon les modalités fixées par les clauses de la convention ;
- D’autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la CAF ainsi que tout document administratif ou financier nécessaire à l’exécution de la présente délibération ;

- De préciser que l'affiliation est conclue pour la durée prévue par la convention et pourra être renouvelée dans les conditions qu'elle fixe ;
- D'approuver que les recettes correspondantes aux remboursements versés au titre de VACAF soient inscrites au budget communal en section de fonctionnement ;
- De charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et signer tout acte s'y afférent.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 9 juin 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:38:13 +0200
Ref:11188598-16878221-1-D
Signature numérique
le Maire